



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socio-culturelle de la commune de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs/Tarentaine), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Alain VERGNE (Beaulieu) à Pascal LORENZO (Lanobre), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac)

Secrétaire de séance : Catherine BARRIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 08 avril 2021

20210415010DE

ETUDE D'UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES SPORTIVES DE PLEINE NATURE EN SUMENE ARTENSE

Les élus de la Communauté de communes Sumène Artense souhaitent engager une étude portant sur la mise en place d'un schéma de développement des activités sportives de pleine nature sur le territoire, axe fort des politiques jeunesse et touristiques.

Un ou des cabinets d'étude interviendront sur le territoire de Sumène Artense dans le but de diagnostiquer et de définir un schéma de développement des activités sportives de pleine nature. Les activités ciblées sont réparties en 3 lots :

- Lot 1 les activités de grimpe (escalade, via ferrata, canyoning...),
- Lot 2 l'activité VTT
- Lot 3 les activités de pleine nature au sens large (pédestre, aquatiques, aériens)

Cette étude devra analyser les enjeux touristiques d'un aménagement sportif, les freins environnementaux, les responsabilités et la sécurité. Tous au long de l'étude, les jeunes du territoire participeront à ce travail (repérage cartographique, équipement de site, création de support de communication...).

Ce projet a déjà été validé en conseil communautaire le 11 avril 2019, la Communauté de communes Sumène Artense souhaite représenter ce projet au LEADER suite à l'annonce d'une enveloppe complémentaire. Il s'agit donc d'approuver ce projet d'étude et son nouveau plan de financement :

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/04/2021 015-241501055-20210415-20210415010DE-DE

Partie de l'étude	Dépenses		Financement	Recettes
Activités de grimpe	10 000€		LEADER	20 000 €
Activité VTT	10 000 €		Auto-financement	5 000€
Autres activités de pleine nature	5 000 €			
Total	25 000 €			25 000 €

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le projet d'étude et le nouveau plan de financement, autorise le Président à signer le marché après avis de la CAO, autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 15 avril 2021

Pour extrait conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 21/04/2021

Affichée ou notifiée le 21/04/2021

Document certifié conforme

Le Président Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/04/2021 015-241501055-20210415-20210415010DE-DE